



Human Dimension Implementation Meeting 21. Septembre - 2. Octobre 2015

Working Session 1:

Fundamental Freedoms I

Varsovie, 21. Septembre 2014

Déclaration de la délégation Suisse

Monsieur le Modérateur,

La Suisse souhaite formuler les deux recommandations suivantes concernant la liberté des médias et la protection des journalistes:

- Premièrement, nous recommandons à tous les Etats participants d'œuvrer davantage à la protection des journalistes et des collaborateurs des médias en reconnaissant leur rôle fondamental comme piliers de nos démocraties. Il est également primordial que nous reconnaissons l'impact de leur travail sur l'exercice de nos droits, en particulier de notre droit à la liberté d'expression.
- Deuxièmement, nous recommandons à tous les Etats participants de s'associer de manière constructive à l'initiative prise par la présidence serbe de présenter au Conseil ministériel de Belgrade un projet de décision visant à renforcer la protection des journalistes.

M. le Modérateur,

La Suisse remercie la Représentante Dunja Mijatovic pour son allocution engagée, courageuse et réaliste. Nous saluons son travail infatigable en faveur de la liberté des médias, de la protection des journalistes ainsi que des collaborateurs des médias. Nous soutenons ses efforts pour promouvoir la protection des journalistes, online et offline, et nous nous félicitons qu'elle ait décidé de cibler plus particulièrement son action sur la protection des femmes journalistes.



Nous sommes convaincus que le droit à la liberté d'expression, et la liberté des médias qui découlent directement de ce droit, sont des principes inaliénables de toute démocratie.

Les journalistes, les blogueurs et autres collaborateurs des médias s'acquittent de tâches essentielles qui contribuent à protéger et à réaliser le droit à la liberté d'expression et, d'une manière plus générale, à promouvoir et à défendre les droits de l'homme. Il appartient donc à chaque Etat de s'assurer que ces hommes et ces femmes puissent effectuer leur travail dans des conditions optimales de sécurité.

Pour ce faire, il faut tout d'abord un cadre juridique solide. Or nous observons avec inquiétude, chez certains Etats participants, une tendance à fragiliser sensiblement les bases légales destinées à protéger la liberté des médias ainsi que celles des journalistes. Cette fragilisation est souvent le résultat de mesures prises sous le couvert de la sécurité nationale.

Or, loin de renforcer la sécurité nationale d'un Etat, les entraves au travail des journalistes ne font qu'affaiblir les liens solides et effectifs qui doivent exister entre un Etat et sa population, une population libre de s'informer de manière indépendante et libre d'adresser des critiques à ses dirigeants.

La Suisse condamne fermement les agressions perpétrées l'an dernier, dans la zone de l'OSCE et au-delà, contre des journalistes, des collaborateurs des médias et d'autres individus qui exerçaient leur droit à la liberté d'expression. La répression des journalistes ne viole pas seulement les droits de ces derniers mais le droit de tous d'accéder librement à l'information.

Je vous remercie.